

Le mot d'ordre de grève maintenu dans les Universités publiques du Burundi

PANA, 24 avril 2014 Bujumbura, Burundi - Les Étudiants des Universités publiques du Burundi ont maintenu jeudi le mot d'ordre de grève qui dure depuis bientôt deux mois, malgré de récentes assurances du chef de l'Etat burundais Pierre Nkuruziza, d'adoucir certaines dispositions controversées d'une nouvelle loi qui durcit les conditions d'accès à la bourse d'études et de stages par souci de gestion plus rigoureuse des deniers publics. Les 18.000 étudiants concernés ont refusé pour la quatrième fois d'obtempérer à l'ultimatum du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique qui leur demande de regagner les amphithéâtres après s'être ré-inscrits et signé un engagement à respecter les règlements.

Le dernier ultimatum a expiré lundi dernier et ce jeudi, les campus et les amphithéâtres étaient désertés. Les étudiants grévistes restent donc fermes dans leurs exigences. Ce jeudi, un de leurs représentants, William Hategekimana, a posé comme condition à la reprise des cours l'abrogation de l'article 24 de la nouvelle loi sur les conditions d'octroi, de reconduction, de retrait et de rétablissement des bourses d'études et de stages. Cet article stipule notamment que la bourse d'études est retirée "chaque fois que l'étudiant échoue une année dans un cycle de formation" et ne peut être rétablie "sans effet rétroactif", que si l'étudiant réussit à passer dans la classe suivante. La bourse est également retirée "en cas de mouvements sociaux entraînant l'absence du boursier aux cours" et n'est rétablie, "sans effet rétroactif", que quand l'étudiant se présente plus régulièrement en classe. Par ailleurs, lorsqu'un étudiant est envoyé en formation à l'étranger change de filière, sans autorisation préalable du gouvernement du Burundi, il perd sa bourse, selon la nouvelle loi.